



Harcelement par contentia

Par **manonss89**, le **01/04/2013** à **23:46**

bonjour

je suis également à l'heure actuelle mis en recouvrement par Contentia France pour la société oney à qui je dois la somme de 10000€

en 2008, je me suis retrouvée licenciée, j'avais fait la betise de souscrire plusieurs crédit à la consommation dans les années précédentes. Bien evidemment, je n'ai plus pu faire face à mes dettes. j'ai fait un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Qui l'a accepté mais l'un de mes créanciers l'a dénoncé car j'étais propriétaire donc je devais vendre mon bien pour rembourser.

J'ai refusé de vendre actuellement je rembourse tous mes créanciers avec certains j'ai pu avoir des accords d'autres les huissiers ou agent de recouvrement

J'étais persuadée que Contentia était un huissier car la personne au téléphone m'a bien dit qu'une ordonnance d'injonction de payer attendait au tribunal près de mon domicile si je ne réglais pas 300€/mois je donnais 120€ mais il est vrai que ma dette continuait d'augmenter avec les interets je ne couvrais pas la mensualité (240€ de mensualité)

300€ c'est beaucoup pour moi, j'ai du mal quand j'ai payée mes créanciers à avoir de quoi acheter le nécessaire pour vivre j'ai encore une enfant a charge.

Puis je sans avoir peur de recevoir une IP ne donner que 240€/mois ne vont ils pas encourager la société de crédit à faire cette démarche?

merci d'avance pour votre réponse

Par **amajuris**, le **02/04/2013** à **00:15**

bsr,
pour l'instant vous êtes dans une phase amiable donc les sociétés de recouvrement et les huissiers n'ont aucun pouvoir coercitif contre vous.
par contre un créancier qui n' a pas accepté votre plan de surendettement peut demander à un juge de rendre contre vous une ordonnance d'injonction de payer.
impossible d'anticiper la position de votre créancier.
cdt

Par **manonss89**, le **02/04/2013** à **00:24**

merci pour votre réponse, je crois que je vais continuer de donner mes 300€ je veux vivre en paix
cdlt

Par **nohky**, le **02/04/2013** à **10:44**

vous reconnaissez la dette, tant que vous donnez quelque chose ils devraient s'en tenir là.

Sinon, gardez tous les courriers, et menacez de porter plaintes pour harcèlement et il y a également une faute pénale de leur part s'ils se prétendent huissier sans en avoir la qualité.

F.PAIN

Par **pat76**, le **04/04/2013** à **17:08**

Bonjour manon

Pourquoi ne pas allez vous renseigner au Tribunal d'Instance dont vous dépendez afin de savoir si une requête en injonction de payer a été déposée contre vous par le créancier?

Par **manonss89**, le **04/04/2013** à **18:25**

bonjour pat76

Non je ne pense pas qu'il y ait eu une injonction de payer car vers chez nous le tribunal est très réactif en 15 jours après les menaces vous avez l'injonction je le sais car j'ai eu le cas pour un autre créancier

D'autant plus qu'il m'ont appelé hier pour faire comme ils disent le point sur mon dossier. Si je rembourse immédiatement, j'ai 20% de remise sur ma dette. Malheureusement pour moi je ne peux pas le faire.

Donc ils me laissent encore 6 mois pour voir si ma situation change ou si par miracle je peux leur verser les 7800€ que je leur dois en attendant je dois verser 300€ par mois

cordialement

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **15:36**

Bonjour manon

Vous laissez passé les six mois sans payer un seul centime d'euro et vous ne répondez à aucun courrier et refuser de répondre aux appels téléphoniques de Contentia.

De quelle date est le dernier impayé du crédit que vous devez remboursé et que vous réclame Contentia?

Il a plus de deux ans?

Par **manonss89**, le **11/04/2013** à **18:46**

bonjour,

j'ai toujours donné quelque chose tous les mois le minimum était 80€ au début comme j'étais en cours de demande de dossier de surendettement après comme le dossier a été dénoncé par un créancier ils m'ont demandé plus et maintenant 300€ sinon ma dette dure trop longtemps et les intérêts courent toujours
cordialement

Par **manonss89**, le **16/04/2013** à **00:18**

bonsoir,

je m'aperçois que je n'ai pas répondu à toutes les questions que pat76 m'a posé. Mon dernier impayé date de plus de 2 ans la mise en demeure par la société de crédit date de 2011 dette reprise par la société de recouvrement citée plus haut et donc pour avoir la paix et comme je devais cet argent j'ai donné chaque mois un petit quelque chose mais maintenant cette société m'oblige à donner 300€ par mois sinon : " l'huissier de justice a déjà été choisi et fera une demande d'injonction de paiement auprès de votre tribunal."

J'envoie chaque mois un chèque, ce mois-ci si apparemment ils ne l'ont pas reçu (il est vrai qu'il n'est pas encaissé) cela fait déjà 2 fois qu'ils m'appellent pour me dire que je dois faire opposition à mon chèque et que je dois en renvoyer un autre en vitesse. Je ne sais pas comment ils ont eu mon téléphone car je suis sur liste rouge et je ne leur ai jamais donné.
Que me conseillerez-vous ?
bonne nuit à tous